RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 11 FEV. 2014

Modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires

AGRG1403592A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-4 à R.242-30 ;

Vu l'arrêté en date du 3 janvier 2014 fixant les circonscriptions régionales de l'Ordre des vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

ARRÊTE

Article 1er

En annexe de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé, le nombre d'élus de la région d'Aquitaine, Communautés et Pays d'outre mer est de 6.

Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Paris, le 11 FEV. 2014

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :

Le Directeur General Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires - D.G.A.L.

Jean-Luc ANGOT